

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 15 août 2022 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur les demandes d'usage conditionnel suivantes :

DÉSIGNATION : 61, rue Lucien-Brisson ;
 77, avenue du Tipi ;
 376, chemin du Lac-Lili ;
 1360 avenue des Cailles.

NATURES ET EFFETS : Demande concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires par écrit dans le but de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Ces commentaires pourront être envoyés par courriel à urbanisme@chertsey.ca ou remis directement à la Municipalité à compter de ce jour, et ce, jusqu'au 15 août 2022 inclusivement, à midi. **Le conseil analysera les commentaires reçus avant de rendre une décision.** Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au www.chertsey.ca.

Donné à Chertsey, ce 28^e jour du mois de juillet 2022.



Monique Picard
Directrice générale adjointe et
Service du greffe de la Municipalité de Chertsey

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 28^e jour du mois de juillet, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28^e jour du mois de juillet 2022.



Monique Picard
Directrice générale adjointe et
Service du greffe de la Municipalité de Chertsey
